



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
VENDREDI 10 JUILLET 2020
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE

L'an deux mille vingt et le dix juillet à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu-sur-Mer s'est réuni en session ordinaire, en l'Hôtel de Ville, salle habituelle des délibérations, sous la présidence de Roger ROUX, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Guy PUJALTE, Mme Martine OLLIVIER, M. André RIOLI, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Douglas MARTIN, Mme Jacqueline POTFER, M. Gérald MARIN.

PROCURATIONS : Mme Françoise SANCHINI à Mme Sylvie REVERDY, M. Grégory PETITJEAN à Mme Charlotte MARC, M. Michel CECCONI à Mme Evelyne BOICHOT, M. Jean-Elie PUCCI à M. André RIOLI, M. Michel LOBACCARO à Monsieur le Maire, Mme Sophie REID à M. Stéphane EMSELLEM, Mme Carolle LEBRUN à Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Théo PANIZZI à Mme Marie-José LASRY, Mme Marie Anne SYLVESTRE à M. Gérald MARIN.

QUORUM : 14

PRESENTS : 18

VOTANTS : 27

Secrétaire de séance : M. Patryk OCHOCINKSI

Date de convocation de séance : 3 juillet 2020

Après avoir souhaité la bienvenue à l'assistance, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se lever pour observer une minute de silence en mémoire des personnes décédées depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- DUNAN Annita

Il rappelle ensuite le mariage célébré de :

- Grégory CHOPARD et Christel LLIEDO

Et enfin la naissance de :

- Iniyavan, fils de Niroshiya et Mahalingam THAVALINGAM

o o

Monsieur le Maire propose que soit désigné Monsieur Patryk OCHOCINSKI en qualité de secrétaire de séance. A l'unanimité, la proposition de Monsieur le Maire est entérinée.

Monsieur le Maire aborde ensuite le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 et demande s'il y a des observations.

Monsieur Gérald MARIN intervient afin d'obtenir des éclaircissements sur le vote des subventions aux associations.

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane ISSALY, Directeur général des services, lui précise qu'il a bien été inscrit dans le procès-verbal que les conseillers municipaux, membres d'un conseil d'administration ou d'un bureau d'une association, n'ont pas pris part au vote pour l'association les concernant comme l'avait rappelé Monsieur le Maire avant la lecture du projet de délibération.

Ensuite, on passe au vote. Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 30 juin 2020 est approuvé à l'unanimité.

Avant d'aborder les affaires inscrites à l'ordre du jour, Monsieur le Maire donne les l'information suivante :

- la Cour de Cassation, dans son arrêt du 09 juillet 2020, a cassé et annulé partiellement l'arrêt rendu le 25 janvier 2018 par la cour d'appel d'Aix-en-Provence qui obligeait la commune, sous astreinte, à remettre en l'état une partie de la Rotonde de Beaulieu, notamment de procéder à la démolition de l'accès PMR ou de retirer, au niveau de la toiture, les caillebotis. Il se réjouit de cette décision favorable pour la commune, contribuant ainsi à la préservation de la Rotonde de Beaulieu, inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Stéphane EMSELLEM fait part d'une autre information, à savoir les bons résultats obtenus au brevet des collèges par les élèves du collège « Jean Cocteau ». Il précise, pour chaque série, les résultats obtenus:

- série générale : un taux de réussite de 97,5%, soit 118 reçus sur 121,
- série pro : un taux de réussite de 90,9%, soit 10 reçus sur 11,

Monsieur Stéphane EMSELLEM indique également un taux de 86,5% de mentions, soit 102 mentions délivrées sur 118 admis, qui se répartissent comme suit :

- 20 mentions AB
- 21 mentions B
- 61 mentions TB

Monsieur le Maire se félicite de ces résultats et souligne l'excellent travail mené chaque jour par les enseignants du collège « Jean Cocteau » sous la direction de Madame la Principale.

Monsieur le Maire passe ensuite à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

I – ELECTION DES DELEGUES ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Conformément aux articles L284 et L286 du Code électoral, le Conseil Municipal doit élire 15 délégués et 5 suppléants.

Avant l'ouverture du scrutin, Monsieur le Maire constate que deux listes de candidats ont été déposées, il donne alors lecture des listes des candidats, puis, il est procédé à l'élection des délégués, puis des suppléants.

Après le dépouillement des bulletins, il proclame les résultats :

La liste « LASRY » a obtenu 22 suffrages sur 26 suffrages exprimés, soit 13 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

La liste « MARIN » a obtenu 4 voix sur 26 suffrages exprimés, soit 2 délégués titulaires et 0 délégué suppléant.

La liste MARIN n'ayant présenté qu'un seul candidat, un poste de délégué reste vacant.

Sont élus en qualité de Délégué :

LASRY Marie-José

ALEXANDRE Didier
PANIZZI Arzu-Marie
EMSELLEM Stéphane
SANCHINI Françoise
PIROMALLI Guérino
VALLON Christiane
PETITJEAN Grégory
OLLIVIER Martine
PUJALTE Guy
BOICHOT Evelyne
CECCONI Michel
LEBRUN Carolle
MARIN Gérald

Sont élus en qualité de suppléants :

RIOLI André
MARC Charlotte
REVERDY Sylvie
PUCCI Jean-Elie
CANAL Alexandra

II - S.P.L COTE D'AZUR AMENAGEMENT : REPRESENTATION AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION ET A L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES –
DESIGNATION DES REPRESENTANTS PERMANENTS ET SUPPLEANTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DESIGNER Monsieur Roger ROUX, Maire, en qualité de représentant permanent et Monsieur Guy PUJALTE, Conseiller municipal délégué, en qualité de représentant suppléant au Conseil d'administration de la SPL Côte d'Azur Aménagement,
- DESIGNER Monsieur Roger ROUX, Maire, en qualité de représentant permanent et Monsieur Guy PUJALTE, Conseiller municipal délégué, en qualité de représentant suppléant à l'Assemblée générale des actionnaires de la SPL Côte d'Azur Aménagement,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15H25.



Le Maire
Roger ROUX